



LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 24, numéro 6

4^s

La Clinique de médiation de l'Université de Montréal et ses partenaires : se mobiliser pour l'accès à la justice



Dans l'ordre habituel de gauche à droite, de bas en haut : Mme Rielle Lévesque (Coordonnatrice de la Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke), Dr Maya Cachecho (Chercheure postdoctorale et coordonnatrice scientifique du Projet de recherche ADAJ), Me Laurent Fréchette (Président du Comité de gouvernance et d'éthique, Chambre des notaires du Québec), Pr Pierre-Claude Lafond (Professeur à l'Université de Montréal, membre du Groupe RéForMa et membre du Comité scientifique de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal), Me Hélène de Kovachich (Juge administratif et fondatrice-directrice de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal), Pr Marie-Claude Rigaud (Professeure à l'Université de Montréal et directrice du Groupe RéForMa), Pr Catherine Régis (Professeure à l'Université de Montréal et membre du Groupe RéForMa), Me Ariane Charbonneau (Directrice générale d'Éducaloi), Mme Anja-Sara Lahady (Assistante de recherche 2018-2019), Mme Laurie Trottier-Lacourse (Assistante de recherche 2018-2019), L'Honorable Henri Richard (Juge en chef adjoint à la chambre civile de la Cour du Québec), M Serge Chardonneau (Directeur général d'Équijustice), Mme Laurence Codsí (Présidente du Comité Accès à la Justice), Me Nathalie Croteau (Secrétaire-trésorière de l'IMAO), Me Marie Annik Gagnon (Juge administratif coordonnateur section des affaires sociales, TAQ), Me Sylvain Bourassa (Juge administratif coordonnateur en matière de qualité et de cohérence, TAQ), Me Jonathan Pierre-Étienne (Président du Jeune Barreau de Montréal), Me Serge Roy (Avocat médiateur), M Cédric Marsan-Lafond (Assistant de recherche 2016-2018), Me Gilles Simart (Président de l'Association des notaires en prévention et règlement des différends du Québec), Me Paul-Matthieu Grandin (Bâtonnier du Québec), Me Valentin Callipel (Chargé de mission au Laboratoire de cyberjustice), Me Luc Thibaudeau (Avocat chez Lavery de Billy et membre du Comité scientifique de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal), Mme Marie-Claude Asselin (Directrice générale du Centre de règlement des différends sportifs canadiens). Absents : Me Christiane Féral-Schuhl (Présidente du Conseil National des Barreaux, France), Pr Vincent Gautrais (Professeur titulaire de la Chaire L.R. Wilson et directeur du Centre de recherche en droit public), Mme. Ginette Galarneau (Présidente de l'Office de la Protection du Consommateur) et M. Patrik Lahaie (Chargé de projet de l'OPC). Photo : Jean-Guy Dupras.

Avez-vous l'esprit en paix ?

Encourager l'excellence dans la pratique notariale, suivre l'évolution de la législation, promouvoir l'accès à la justice préventive, ce sont toutes des missions de la Chambre des Notaires du Québec. Et cela pour répondre à un unique objectif : la protection du public.

**Consultez un notaire
et vivez l'esprit en paix.**



1-800-NOTAIRE
cnq.org

 **Chambre
des notaires**

La Clinique de médiation de l'Université de Montréal et ses partenaires : se mobiliser pour l'accès à la justice

Par Laurie Trotter-Lacourse, étudiante à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et
assistante de recherche à la Clinique de médiation de l'Université de Montréal

Les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal s'impliquent avec passion dans le domaine des modes de prévention et de règlement des différends (PRD) dans le souci de l'amélioration de l'accès à la justice des citoyens.

En août 2016, afin de soutenir le changement de culture juridique, le Conseil des ministres adopte le décret 780-2016 qui confie une mission précise à Me Hélène de Kovachich (juge administratif au Tribunal administratif du Québec et experte reconnue en matière de prévention et de règlement des différends) : mettre sur pied une clinique de médiation à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Fondée dès septembre 2016, la Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM) a pour mission de faire la promotion de la pratique de la médiation et de contribuer au développement de la recherche scientifique.

Le modèle de la CMUM est innovateur et s'intègre dans les activités bénévoles offertes aux étudiants inscrits au baccalauréat en droit. La CMUM est un lieu où les étudi-



Sur la photo, Me Hélène de Kovachich (j.a.t.a.q.) à l'extrême droite, accompagnée des 27 étudiants bénévoles de la CMUM.

ants s'initient au processus de la médiation grâce à la généreuse participation de 16 médiateurs d'expérience à titre bénévole¹ et de 17 partenaires institutionnels.

La vision de la CMUM, sous l'impulsion et le leadership de Me de Kovachich, est d'être un lieu de convergence d'expertises en matière de PRD. Cette vision est soutenue par trois valeurs : l'excellence, l'accessibilité et l'innovation :

« Je souhaite réunir la puissance des intervenants en PRD pour offrir un lieu où différents projets peuvent être développés, sous la supervision d'experts en la matière et assistés par des étudiants dynamiques et engagés, au profit de l'accès à la justice des citoyens. »

– Me Hélène de Kovachich (j.a.t.a.q.), fondatrice et responsable de la CMUM

Ce modèle de clinique est possible grâce à la participation de plusieurs personnes dévouées et la participation d'un assistant de recherche aux multiples talents.

Les témoignages d'étudiants permettent d'affirmer qu'ils perçoivent la CMUM comme une plus-value dans le cadre de leurs études au baccalauréat puisqu'elle leur fournit la possibilité d'apprendre par l'expérience pratique. La Clinique représente dans ce sens un environnement fertile pour l'initiative étudiante. À la suite d'une planification stratégique, Me de Kovachich a invité des médiateurs d'expérience et des partenaires institutionnels reconnus pour leur expertise dans le monde des PRD afin d'accompagner les étudiants dans des projets liés aux modes de PRD, plus particulièrement à la médiation.

« Le modèle de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal permet qu'il y ait autant de projets que de passions au sein de la CMUM. »

– Me Hélène de Kovachich (j.a.t.a.q.), fondatrice et responsable de la CMUM

Cette offre généreuse d'activités empiriques se décline en cinq volets distincts. Pour chaque volet d'activité, un étudiant coordonnateur a été identifié.

Volet 1 – Service de médiation gratuit

La CMUM offre jusqu'à trois séances de médiation gratuites pour les citoyens par des médiateurs d'expérience¹. De nombreux dossiers sont transmis par l'Office de la protection du consommateur (OPC), un précieux partenaire de la CMUM.

Ce service fournit aux étudiants la possibilité d'agir en tant qu'agents de convocation et d'assister aux séances de médiation à titre d'observateurs.

La CMUM a la chance de bénéficier d'un outil technologique essentiel, un « portail de gestion de dossiers » numériques et confidentiels, dont les informations sont cryptées (PGD). L'utilisation de cet outil est possible grâce au partenariat

entre la CMUM et le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

Cette immersion, de nature empirique, complète la formation universitaire des étudiants. Il est important de rappeler qu'au-delà des cours et des ateliers portant sur les modes de PRD, plusieurs professeurs de la Faculté de droit intègrent dans leurs cours, depuis quelques années déjà, différents aspects des modes de PRD liés à leur matière respective.

Le volet 1 fournit également aux étudiants l'occasion de participer à des conciliations, des médiations et des conférences de règlement à l'amiable (CRA). Ils sont initiés à différents modèles de médiation institutionnalisée. Ils ont alors comme mentors des juges et des juges administratifs, lors de séances de CRA à la Cour du Québec et lors de conciliations au Tribunal administratif du Québec (TAQ), en plus des avocats médiateurs lors des séances de médiation conduites dans le cadre du programme de médiation offert à la division des petites créances de la Cour du Québec avec la participation de l'Association du Jeune Barreau de Montréal.

C'est ainsi qu'une étudiante témoigne dans une évaluation écrite de son expérience à la sortie d'une conférence de règlement à l'amiable (CRA) à la Cour du Québec :

« Bien que les parties ne se sont pas entendues et ont eu une difficulté à trouver un terrain commun, il était extrêmement intéressant de pouvoir saisir l'ampleur du travail de la médiatrice par sa neutralité, son impartialité, mais surtout par l'emploi impressionnant de son non verbal. »

La possibilité pour un étudiant en droit d'être présent en tant qu'observateur est pour lui un bénéfice indéniable, peu importe l'issue du processus.

Volet 2 – Présentation à des clientèles ciblées

Les étudiants bénéficient de la possibilité de présenter la médiation et les services de la Clinique à des clientèles ciblées. Il s'agit souvent d'une première expérience de réseautage fort appréciée des étudiants, comme en font foi leurs témoignages.

« J'ai particulièrement apprécié la possibilité de rencontrer des gens du milieu qui sont en mesure de partager leurs expériences sur le marché du travail. »

– Un étudiant



En collaboration avec Éducaloi, les étudiants sont aussi épaulés dans la préparation d'ateliers interactifs de médiation et d'information sur la justice participative. Les présentations sont effectuées en milieu scolaire et cha-peautées par un médiateur d'expérience. Ce volet permet de transmettre les valeurs du nouveau paradigme juridique aux générations futures.

« Ce qui m'a le plus marqué est la réaction des élèves lors de la présentation. J'ai été contente de voir leur enthousiasme pour la médiation. J'étais surprise de voir les liens qu'ils pouvaient faire entre les concepts de base de la médiation et des scénarios s'approchant plus de leur réalité. »

– Une étudiante

Volet 3 – Concours de rédaction, recherche et production de doctrine

Sous la forme d'un concours de rédaction, les étudiants ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans un domaine de droit qui les intéresse plus particulièrement. En collaboration avec la Revue d'arbitrage et de médiation (sous la direction de la Professeure Marie-Claude Rigaud), les étudiants bénéficient de l'encadrement d'experts et de chercheurs. Ainsi, en plus d'offrir une rare occasion de publication, l'expérience contribue au développement des connaissances en matière de médiation.

Volet 4 – Concours de médiation à la Chambre de commerce internationale de Paris (CCI)

Pour une première fois en février dernier, quatre étudiants ont fièrement représenté la Faculté de droit de l'Université de Montréal lors du concours international de médiation à la Chambre de commerce internationale à Paris (CCI). La CMUM contribue au rayonnement de la médiation au niveau international et participe à la formation des juristes



Sur la photo vous trouvez : Mme Line Beauchamp (Délégue générale du Québec à Paris), Me Hélène de Kovachich (j.a.t.a.q. et fondatrice-directrice de la CMUM), les (4) étudiants ayant participé à la compétition ICC de 2018 - M Samuel Landry (étudiant bénévole de la CMUM), Mme Blanche Milner (étudiante bénévole de la CMUM), M Louis-Philippe Caron (étudiant bénévole de la CMUM), M John Chedid (étudiant bénévole de la CMUM) - , ainsi que Me Christiane Feral-Schuhl (Présidente du Conseil national des Barreaux, France).

de demain intéressés par une pratique en droit international.

Volet 5 – Conférences en médiation



La CMUM a organisé huit conférences, en collaboration avec le comité Accès à la Justice des étudiants en droit de l'Université de Montréal et le Groupe RéForMA. Ces conférences sont ouvertes tant aux étudiants qu'au grand public. Elles offrent aux étudiants une fenêtre privilégiée sur les diverses pratiques de la médiation :

« Cette conférence m'a permis de réaliser que la médiation a de multiples facettes et qu'elle peut avoir un rôle dans le droit, peu importe le domaine dans lequel on l'applique. Il suffit d'adapter son application au besoin du milieu. »

– Une étudiante

Privilegiée de pouvoir compter sur la collaboration de nombreux professionnels du milieu des modes de PRD, la CMUM est un lieu de convergence d'expertises.

« L'union fait la force! »

En peu de temps, la CMUM s'est distinguée par ses approches innovantes et le réseau qu'elle a constitué. Ainsi, en 2017-2018, 16 médiateurs d'expérience ont participé à la Clinique et 27 étudiants ont été initiés à la médiation.

De plus, la CMUM regroupe de nombreux partenaires, dont la Cour du Québec, le Tribunal administratif du Québec, le Centre de résolution des différends sportifs du Canada, le Jeune Barreau de Montréal, l'Office de la protection du consommateur, l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, le Conseil national des barreaux (France), Éducaloi, le groupe RéForMA, le comité Accès à la Justice des étudiants en droit de l'Université de Montréal, le Laboratoire de cyberjustice, l'organisation Équijustice, la Chaire L.R. Wilson en droit des technologies de l'information et du commerce électronique, l'École nationale d'administration publique et la Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke. La CMUM est un projet qui a vu le jour grâce à la vision du doyen Jean-François Gaudreault-DesBiens et au projet de recherche Accès au droit et à la justice (ADAJ) dirigé par le Professeur Pierre Noreau.

Le caractère novateur de la Clinique lui vaut une ouverture prisée sur la scène internationale, alors qu'elle a été invitée à partager son expertise auprès d'autres universités ou organismes en France, en Suisse, en Inde, en Chine et sur le continent africain lors de colloques ou de consultations, ou pour élargir son réseau de partenaires.

À l'affût des tendances en PRD, la CMUM permet d'éveiller les futurs juristes aux avantages et aux défis que présentent les modes de PRD dans le cadre de leur pratique éventuelle.

En collaboration avec l'Université de Montréal, la CMUM contribue au changement de culture juridique et à l'amélioration de l'accès à la justice.

La CMUM vous invite à en apprendre davantage sur les organisations partenaires, qui participent à l'édification d'un système de justice plus accessible, dans la version électronique de ce numéro spécial, disponible au lien suivant <http://lemondejuridique.com/>

¹ Des remerciements particuliers à Mes François Roland (juge à la retraite), Michel Bastarache (juge à la retraite), Pierre Dalfond (juge à la retraite et sénateur), Suzanne Courteau (juge à la retraite), Dominique Bourcheix, Jean H. Gagnon, Louis Marquis, Marie-Claude Rigaud, Patrick Zacharia, Pierre-Claude Lafond, Samia Amor, Sophie Mireault, Thierry Bériault, Valérie Gobeil et Véronique Fraser.

De nouveaux partenaires pour la CMUM dès septembre 2018!

La Clinique de médiation de l'Université de Montréal élargit son réseau de partenaires dès septembre 2018 : La CMUM, lieu de convergence d'expertise, est heureuse de s'allier avec de nouveaux collaborateurs dans le cadre de la promotion des modes de Préventions et de Règlement des Différends (PRD).

La Chambre des notaires du Québec ainsi que l'Association des notaires en prévention et règlement de différends (ANPRDQ) souhaitent unir leurs forces pour soutenir la CMUM dans la promotion de la médiation afin de favoriser l'accès à la justice pour les citoyens.



La Chambre des notaires du Québec

La mission de la Chambre est d'assurer la protection du public en promouvant l'exercice préventif du droit, en soutenant une pratique notariale au service du public, innovante et en quête d'excellence et en favorisant l'accès à la justice pour tous.

Pour plus d'information, voir le site web :

<http://www.cnq.org>



L'ANPRDQ

L'Association des notaires en prévention et règlement de différends du Québec (ANPRDQ) est un regroupement de notaires qui adhèrent aux principes des modes privés de prévention et de règlement des différends (PRD). Les membres de l'Association des notaires en PRD du Québec (ANPRDQ) se donnent pour mission de faire la promotion de la profession notariale et des modes de PRD auprès de la communauté juridique et de la société.

Pour plus d'information, voir le site web :

<http://anprdq.org>

La Chambre des notaires du Québec et l'ANPRDQ souhaitent contribuer au changement de la culture juridique et au développement de l'accès à la justice des citoyens québécois par des projets concrets. Pour ces raisons, elles désirent devenir des partenaires pouvant être associées à la CMUM. Elles appuient sans réserve la clinique de médiation fondée et dirigée par Me Hélène de Kovachich (j.a.t.a.q.) qui jouit du soutien et de l'appui de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'un des importants projets à venir est la tenue d'un colloque en janvier 2019 dans les locaux de l'Université de Montréal qui portera notamment sur la place des notaires dans le domaine de la médiation.

Mot de remerciement

L'ambitieux projet de créer la première clinique de médiation universitaire au Québec, à l'Université de Montréal, fut lancé à la suite du décret 780-2016. Nous sommes favorisés, en ce faisant, de participer à la création d'un volet additionnel de l'accessibilité à la justice. Je suis privilégiée de pouvoir compter sur la précieuse contribution d'une équipe exceptionnelle de futurs collègues, de collègues universitaires et de collègues, que j'appelle le groupe des sages. Tous animés d'une détermination inébranlable pour que ce projet réussisse, ils m'ont été d'un grand réconfort. Je les en remercie :

Je tiens à remercier le Doyen, Jean-François Gaudreault-Desbiens, pour avoir mis des ressources disponibles aux étudiants pour vivre l'expérience de la Clinique de médiation. Je remercie mon assistant de recherche aux multiples talents, Monsieur Cédric Marsan-Lafond, ainsi que les étudiants qui ont eu confiance en cette aventure. Je tiens également à remercier les médiateurs agissant à titre bénévole qui ont investi de leur précieux talent et de leur précieux temps au bénéfice de tous les étudiants et des citoyens, ainsi que les membres du comité scientifique de la Clinique et nos partenaires sans qui ce beau projet n'aurait pu voir le jour. Je tiens à remercier pour leur soutien tous les professeurs de la Faculté de droit et le personnel administratif qui ont participé généreusement aux activités de la Clinique et en particulier le professeur Pierre-Claude Lafond pour son appui indéfectible à ce projet.

Ce projet est devenu réalité. Nous devons maintenant continuer le travail dans le but de concrétiser les étapes énoncées dans la Planification Stratégique afin d'assurer la pérennité de la Clinique de médiation de l'Université de Montréal.

C'est un grand travail d'équipe ! Merci à tous ! »

— Hélène de Kovachich



Me Hélène de Kovachich, Juge administratif au Tribunal administratif du Québec et fondatrice-directrice de La Clinique de médiation de l'Université de Montréal (CMUM)

Volume 24, numéro 6

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.lemondejuridique.com
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Paul Ducharme, Photographe

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2018 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

**La Clinique de médiation de l'Université de Montréal et
 ses partenaires : se mobiliser pour l'accès à la justice**

Par Laurie Trottier-Lacourse,..... 3

Mot de remerciement

Par Hélène de Kovachich..... 7

**Me Elio Cerundolo avocat à la retraite qui a pratiqué
 à Montréal pendant plus de 35 ans**

..... 10

**Son fils, Me Gian Michele Cerundolo a repris le flambeau de la
 pratique du droit et rend hommage à son père**

Par Me Gian Michele Cerundolo..... 14

Me Casper Bloom, Prix de la Justice 2017

..... 15

**Nomination de quatre membres au conseil d'administration,
 dont le nouveau président du conseil, M. Renaud Coulombe**

..... 16

Juritour, 6e édition, à vos vélos !

Par Marie-Pier Emery..... 18

Donnons des moyens à l'aide juridique !

..... 20

Arrivée du RGPD en Europe ... et au Canada !

Par Cécile Théard-Jallu et Xavier P. Vuitton..... 22

Le Barreau du Québec présente les avocats émérites de l'année

..... 25

**Que cesse les automobiles qui roulent à toute vitesse dans
 les commerciaux télévisés des fabricants !**

Par André Gagnon..... 26

Me Guy Pratte Récipiendaire de la Médaille du Barreau de Montréal

Par Mélanie Dugré..... 27

Me Linda Goupil, Ad. E., femme d'engagement et pionnière

..... 30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com



Où les jeunes autistes découvrent la nature et les plaisirs simples de l'enfance

Cavaletti — un OBNL de Dunham près de Montréal — propose GRATUITEMENT des loisirs adaptés en nature à des enfants de douze ans et moins diagnostiqués d'un Trouble du Spectre de l'Autisme. En accueillant toute la famille de l'enfant, l'organisme les aide à retrouver un « esprit de famille », un mieux-être, tout en solidifiant le contact avec les autres membres de la fratrie. Nos installations accueillent également des classes d'enfants autistes de la Commission scolaire Val-des-Cerfs.

La mission de Cavaletti : offrir des activités physiques, ludiques dans un lieu chaleureux, accueillant où il fait bon s'amuser et se détendre en poursuivant l'atteinte des objectifs de chaque enfant.

Par son implication auprès des familles, Cavaletti offre à la communauté un endroit où l'on retrouve la nature et les plaisirs simples de l'enfance. Cavaletti souhaite aussi aider les familles à développer de nouveaux outils pour intervenir auprès de leurs enfants et à voir l'autisme différemment.

Chacun de nos donateurs obtient un reçu de don pour fins d'impôts.

Site Web : www.cavaletti.ca

Dons : www.cavaletti.ca/donnez/

Page Facebook : www.facebook.com/cavaletti.loisirs/

Instagram : www.instagram.com/cavaletti.loisirs/

Pour plus d'informations : info@cavaletti.ca



bouger. découvrir. grandir.

Me Elio Cerundolo avocat à la retraite qui a pratiqué à Montréal pendant plus de 35 ans

Bonjour à tous et à toutes d'être ici ce soir avec moi. Puisque je suis né en Italie et j'ai émigré au Canada à l'âge de dix-neuf (19) ans, je vais vous résumer l'éducation et la formation que j'avais reçues avant mon arrivée à Montréal.

Tout comme dans le reste de l'Europe et ailleurs dans le monde, la société italienne dans les années 30-40 et suivantes était axée sur la famille patriarcale « Pater Familias » où le père prenait seul toutes les décisions concernant l'éducation des enfants coutume bien ancrée dans la société italienne où l'homme avait tous les pouvoirs sans discussion aucune de la part des autres membres de la famille.

C'était le temps où être un homme était un privilège particulièrement pendant le « ventennio fascista » qui était un régime basé sur le concept de la supériorité du mâle dans la société.

Je vous soumets qu'il ne serait pas juste de juger ce passé avec la mentalité et les valeurs d'aujourd'hui.

En effet, quand mon père a décidé de déménager à Rome et par la suite d'émigrer au Canada, il n'y a pas eu de conseil de famille, c'est lui qui avait pris la décision et nous tous n'avions pas à discuter cette décision. C'était lui le père et/ou le mâle dans la famille et nous l'avons suivi.

De plus, étant moi-même un mâle et par surcroît étudiant et futur professionnel, j'avais été éduqué dans la vie familiale à ne faire aucun travail pour aider le train-train de tous les jours puisque cela était réservé aux femmes (mère et sœurs) et surtout, il n'était pas question d'aller travailler



Me Elio Cerundolo reçoit l'hommage du président de l'Association des avocats Italo-Canadiens du Québec des mains du président, Me Philippe Messina. Photo Michael Berigno

pour n'importe quelle raison puisque j'étais étudiant et ce n'est qu'après avoir eu la licence dans une profession que j'aurais dû commencer à travailler. Cette éducation et formation d'homme, étudiant, futur professionnel, et futur colonne portante de la société faisait de moi et des autres comme moi un individu qui avait une place très privilégiée dans la société italienne.

Pour vous prouver clairement cette position de privilège de l'homme dans la société italienne, je vous citerai un exemple juridique qui est celui de l'adultère prévu au Code pénal italien : 2 situations sont prévues

Suite à la page 12



Connaissez-vous les leaders en juricomptabilité?

Ne faites pas courir de risques à vos clients.
Faites appel à l'un des plus grands services
de juricomptabilité au Québec.

Grâce à ses professionnels chevronnés, EY peut
vous aider à mener rapidement et efficacement
des enquêtes et des évaluations de préjudices
économiques, à réunir et à analyser des preuves
électroniques, ou à effectuer toute autre mission
complexe de juricomptabilité.

Pour en savoir plus, communiquez avec nos leaders
ou visitez-nous à ey.com/ca/fr.

André Lepage, FCPA, FCA,
CA•EJC, CFF, CFE
Premier vice-président,
Leader du Québec
andre.lepage@ca.ey.com
514 879 3535

Benoit Legault, CPA, CA,
CA•EJC, CFF, CFE
Associé
benoit.legault@ca.ey.com
514 874 4637



Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Suite de la page 11

a) L'art. 559 c.p. Adulterio donna:

La moglie adultera è punita (condamnée) con la reclusione fino a un anno, (1 seul rapport sexuel équivalait à adultère)

b) L'art. 560 Adulterio uomo

Dans cet article l'adultère du mari était dénommé concubinage puisque ce que dernier commettait l'adultère seulement dans le cas où il y avait une véritable relation stable qui donnait suite au concubinage du mari. Clairement, il y avait une disparité d'évaluation de l'adultère commis par la femme et par l'homme dont la position était de suprématie par rapport à la femme.

À partir de la preuve d'adultère commis par la femme nous retrouvons dans le Code pénal italien art. 569 le principe du « Delitto d'onore » où le mari qui avait tué sa femme alors qu'elle commettait l'adultère, bénéficiait de la défense de « Delitto d'onore » en obtenant ainsi une peine très réduite pour le même crime commis pour d'autres motifs (de 3 à 7 ans), en fait, ce délit était commis afin de sauver l'honneur du meurtrier puisque la conduite de la femme équivalait à une provocation très grave et la réparation de l'honneur ne causait pas une réprobation (condamnation) sociale au contraire!

Cette situation a été très bien illustrée dans le film très fameux « Divorzio all'Italiana » tourné en 1962 avec Marcello Mastroianni, le baron sicilien qui tombe en amour avec sa cousine et pousse sa femme à commettre l'adultère pour enfin la tuer en flagrant délit et plaider la défense « Delitto d'onore » ce qui en faisait un homme (D'HONNEUR) après ce fait.

Évidemment en 1981, le code pénal italien a été amendé et aussi dans tout le reste du monde avec les événements de 1968, cette disparité a été abolie.

C'est dans cette société que j'ai été éduqué, formé et où le fait d'être homme, étudiant et futur professionnel cela me plaçait dans une position très privilégiée et ceci, jusqu'à l'âge de dix-neuf (19) ans où j'ai émigré au Canada où comme vous le savez la situation de l'homme n'était pas du tout la même et avec laquelle j'allais m'intégrer.

2) En fait, le 22 novembre 1962, je suis arrivé au Canada par le bateau Saturnia (son dernier



Les étudiants en droit ayant reçus une bourse d'étude de l'Association des juristes Italo-Canadiens du Québec : Gina Gianfranco, Gabriel Marrocco, Gabriel D'Addona, Salvatore Tedone, Alessia Greco.

voyage, et en pleine crise Cuba et États-Unis) plein d'enthousiasme et d'espoir pour ma vie dans ce nouveau pays où les attentes étaient l'équivalent de l'Eldorado et où je croyais que les plus grands accomplissements pouvaient être facilement accomplis par un jeune comme moi. Cependant, la réalité que j'ai dû affronter à chaque jour après mon arrivée à Montréal était très différente de mes attentes de rêve.

Parmi les nombreuses difficultés que j'ai dû surmonter à partir de la non connaissance de la langue française et anglaise, ni parlée ni écrite, pour un futur avocat.

Je vous donne quelques exemples les plus marquants :

a) Dès mon arrivée, alors que mes copains de lycée à Rome après leur entrée à l'université où l'inscription était libre et les cours non obligatoires et les examens facultatifs au bon gré de l'étudiant, ils me décrivaient la beauté des fêtes dansantes, fêtes goliardiques à chaque jour de cours, fêtes d'initiation auxquelles ils devaient se soumettre à leur grand plaisir, tandis que moi alors que j'ai voulu m'inscrire à l'université de Montréal en novembre, à ma grande surprise, je me suis fait répondre que si je voulais m'inscrire à l'université en droit je devais faire mon inscription au mois d'avril pour le 1er trimestre en droit qui débutait en septembre où la fréquentation était obligatoire avec la prise des présences à chaque jour.

Quelle différence entre la marche à suivre dans les deux universités, l'une très libérale et l'autre très strictement réglementée.

Suite à ce refus de m'admettre aux cours de droit, et après avoir informé mon père de cela, ce dernier m'a dit « Trouve-toi un emploi en attendant ton entrée à l'université en septembre. Ici la coutume est que même les étudiants travaillent! » Sur cette réponse de mon père, je vous laisse imaginer la « tragédie grecque » qui s'abattait sur ma tête, situation inimaginable pour moi. Maturité classique je devais aller faire un travail manuel! Et surtout cela arrivait en plein hiver sibérien qui m'était inconnu et qui était loin des belles plages ensoleillées californiennes et des voitures américaines convertibles qu'on voyait dans les films américains que je m'attendais de voir au Canada.

À la suite de cet impact avec cette nouvelle façon de vivre au Québec, je me suis de bon gré adapté très rapidement à cette nouvelle façon d'affronter la vie et cela en travaillant à tous les jours jusqu'à mon entrée à l'université où j'ai continué à travailler à temps partiel en tant que vendeur de souliers italiens dans le magasin de mon père Cemi sur la Piazza St-Hubert ce qui m'a permis de payer mes frais universitaires et les frais de ma vie quotidienne, chose absolument impensable pour moi à mon arrivée à Montréal.

Je peux vous assurer que cette expérience a été très enrichissante en tant que futur avocat, puisque chaque vente était une cause que je devais gagner et surtout en convainquant mes compatriotes à payer la taxe de vente de la ville de Montréal! Laisser-moi vous le dire c'était tout un défi. Évidemment, tout cela a fait de moi un bien meilleur homme que j'étais avant mon arrivée au Canada.

En janvier 1969, j'ai commencé ma pratique du droit en ouvrant mon bureau au coin de Jean-Talon et Papineau où le bureau se trouve encore aujourd'hui Cerundolo & Maiorino où mon fils Gian Michele est associé avec Me Denis Maiorino, mon associé de très longue date, dans ce bureau j'ai eu l'honneur de travailler avec plusieurs avocats et avocates qui sont nombreux et nombreuses ici ce soir et que je remercie pour leur collaboration très appréciée.

Cette pratique du droit n'a pas été facile au début puisque cela était un reflet de la difficulté par les immigrants italiens à se faire accepter dans la société québécoise.

En fait, dans ce temps de « pionniers », la communauté juridique italienne était très restreinte. Il y avait un seul juge à la Cour supérieure, l'honorable juge Shorteno et les avocats étaient Me Lattoni, Tucci, Pateras, Di Francesco, Galileo Taddeo et c'est tout.

Aujourd'hui cette situation est changée particulièrement due au fait que l'intégration des immigrants italiens dans la société québécoise est complète dans tous les niveaux, en effet, aujourd'hui nous avons :

- Plusieurs juges en charges;
- Plusieurs centaines d'avocats et avocates;
- Plusieurs notaires;
- Des milliers de professionnels dans toutes les professions;
- Hommes et femmes d'affaires;
- Constructeurs;
- Industriels;
- Banquiers;

Il est évident que cette intégration a rendu la pratique du droit plus facile et importante de sorte qu'aujourd'hui la communauté juridique italienne est l'une des plus importantes communautés juridiques au Québec.

Enfin, je vous avoue que grâce à mon intégration dans la société québécoise dont la meilleure preuve est le fait que j'ai épousé une immigrée Jacinthe née à Jonquière au Lac Saint-Jean et immigrée à Montréal et qui m'a aidé à surmonter toutes les difficultés que j'ai vécues en tant qu'immigrant, tout cela m'a rendu plus fort dans ma vie et dans mon travail en ayant évolué dans ce pays, dans cette province et dans cette sympathique ville de Montréal et quand je retourne constamment en Italie, je constate que je suis heureux et chanceux de vivre dans ce merveilleux pays.

En conclusion, je remercie le comité organisateur L'association Des Juristes Italo-Canadien pour la belle réussite de cette soirée et surtout pour tout le bien qu'il fait aux étudiants et étudiantes en droit.

Je remercie aussi toute ma famille, ma mère, mon père, mes frères et sœurs défunts qui auraient été très fiers de moi ce soir ainsi que mes deux (2) sœurs et frères présents ici ce soir et particulièrement ma femme Jacinthe et mes trois (3) enfants qui m'ont supporté tout au long de ma carrière.

Merci!

Me Gian Michele Cerundolo a repris le flambeau de la pratique du droit et rend hommage à son père

Cher papa,

C'est avec un immense bonheur que j'ai la chance aujourd'hui de reconnaître ton impressionnante carrière auprès de tes pairs et surtout de t'exprimer toute ma gratitude envers toi comme père, mais aussi comme mentor.

Grâce à toi, le nom Cerundolo est devenu une référence dans le monde juridique et je réalise tous les jours à quel point tu as travaillé fort depuis ton arrivée à Montréal en 1962 à bâtir cet empire autour de toi, tout en restant humble et accessible.

Après des études à l'Université de Montréal, tu as ouvert un des premiers bureaux d'avocats italiens à Montréal, dont tu avais soigneusement choisi l'emplacement... Tous les gens reconnaissent encore ce coin de rue si symbolique et j'ai la chance d'y travailler et de poursuivre le travail que tu as entamé, il y a de cela plus de quarante ans...

Papa, peu importe où je vais, tu es un homme que tout le monde respecte. Tu as toujours été reconnu pour ton tempérament combatif, ta droiture, ta générosité, ton engagement envers la communauté italienne et surtout, tes connaissances exceptionnelles en droit... Encore aujourd'hui, même à la retraite, c'est plus fort que toi de vouloir défendre le bien des gens autour de toi.

Depuis que je suis tout petit, j'ai voulu suivre tes pas... Tu es un modèle pour moi tant au niveau personnel que professionnel. Tu as donné un sens aux mots travail et persévérance. Personne n'est parfait, mais malgré tous tes engagements, tes voyages et tes nombreux projets, tu as toujours mis la famille au centre de ton univers.

Je suis fier d'être "Il figlio del Avvocato Cerundolo".

Je t'aime et encore une fois, félicitations pour cette soirée en ton honneur, cela démontre la grandeur d'homme que tu es!

Me Gian Michele Cerundolo

Les suites de la Commission Charbonneau Remboursement volontaire : 94,7 millions \$

Une partie de l'argent que l'Administration publique a payé en trop pour divers projets et contrats publics a pu être récupérée, à coût nul pour le gouvernement. On compte 32 entreprises qui ont volontairement accepté de rembourser ce qu'elles avaient obtenu illégalement suite à des manœuvres dolosives.

Me Casper Bloom

Prix de la Justice 2017

Pour sa contribution à l'amélioration de l'accès à la justice pour les communautés anglophones et son engagement dans la promotion des droits des minorités culturelles et linguistiques au Québec et au Canada, Me Casper Bloom s'est vu décerner le Prix de la justice du Québec 2017.

Tout au long de son parcours, il s'est distingué dans des domaines tels que les droits linguistiques, les droits des minorités, la défense de l'ordre public et le droit référendaire. Me Casper Bloom est reçu au Barreau du Québec en 1967. Il devient avocat et associé principal pour le cabinet Ogilvy Renault, maintenant Norton Rose Fulbright, où il exerce jusqu'en 2003 à titre de conseiller juridique.

Il mène une brillante carrière dans le domaine du droit de l'emploi et du droit du travail. En 1998 il a été président de la Société de droit Lord Reading. De 2002 à 2006, il est consultant et conseiller en relations de travail pour l'Université Concordia. Il préside ensuite la Commission des relations de travail dans la fonction publique du Canada de 2007 à 2013.

Son implication dans l'amélioration de l'accès à la justice en langue anglaise l'amène à fonder et à présider le Comité conjoint du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires pour réviser la version anglaise du Code civil du Québec. Ce projet colossal, en cours depuis l'adoption du Code civil du Québec en 1994, touche seulement maintenant à sa fin. Cette initiative aura donc duré près de 25 ans et aura réuni quelque 70 avocats et notaires éminents pour recommander plus de 5 000 modifications, parmi lesquelles 3 500 ont été incorporées au Code.

Me Bloom a également mis sur pied le Comité ad hoc du Barreau de Montréal sur l'accès à la justice dans la langue anglaise dans le district de Montréal. Les recommandations contenues dans le rapport qui en a suivi sont actuellement



Me Casper Bloom, lauréat du Prix de la justice 2017, entouré de la présidente du jury de sélection, l'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec, et de Mme Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et procureure générale du Québec.
(photo : Louise Leblanc)

mises en œuvre par un comité que Me Bloom préside, soit le Comité permanent sur l'accès à la justice en langue anglaise.

Me Bloom est reconnu à l'échelle nationale et internationale pour son implication professionnelle en tant que défenseur de la règle du droit et pour avoir occupé de nombreux postes, tels que celui de bâtonnier du Barreau de Montréal, président de l'Association du Barreau canadien, division du Québec, président national de la section du droit du travail du Québec et directeur au sein du Congrès juif canadien, dans la région du Québec.

Me Casper Bloom est récipiendaire de plusieurs prix et distinctions. Depuis 1985, il a le statut honorifique de conseiller de la Reine. Il a notamment reçu le prix Distinction du ministère de la Justice du Canada en 1998 et le prix du Mérite du Barreau du Québec en 2000. Il a d'ailleurs été nommé Avocat émérite par ce dernier en 2007. En cette même année, il reçoit la médaille de l'Assemblée nationale du Québec. En 2012, il a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine. En 2016, il est nommé diplômé de l'année par l'Association de droit de l'Université de Montréal.

Nomination de quatre membres au conseil d'administration, dont le nouveau président du conseil, M. Renaud Coulombe

La mairesse de Montréal, Valérie Plante, annonce la nomination de quatre nouveaux membres du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD): M. Renaud Coulombe, M. Pierre Bouchard, M. Karel Mayrand et M. Claude Michaud. La mairesse et le comité exécutif de la Ville de Montréal ont également désigné M. Renaud Coulombe à titre de président du conseil d'administration de la Société. Leur mandat est d'une durée de trois ans.

« Je suis heureuse d'annoncer la nomination de ces nouveaux membres du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau. Nous avons un nouveau président et de nouveaux administrateurs qui possèdent des expertises diversifiées et reconnues, notamment en environnement, dans la gestion de parcs, dans les enjeux légaux, financiers et contractuels. Ce conseil renouvelé traduit la vision de notre Administration de trouver l'équilibre entre la culture et la nature. Ce parc a une histoire et un ADN que nous voulons préserver et mettre en valeur pour l'ensemble de la population montréalaise », a déclaré Valérie Plante.

« C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je me joins à l'équipe de la Société du parc Jean-Drapeau, dans un contexte d'effervescence où de nombreux grands projets sont en cours de réalisation », a affirmé M. Renaud Coulombe, président du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau. « Le parc Jean-Drapeau est un site unique au Canada et un joyau précieux pour Montréal. Le développement de ce lieu historique et les perspectives excep-



M. Renaud Coulombe, président du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, et Valérie Plante, mairesse de Montréal (Groupe CNW/Ville de Montréal)

tionnelles pour son avenir sont des enjeux qui me tiennent à cœur, et pour lesquels je suis ravi de m'impliquer », a conclu M. Coulombe.

« La direction de la Société du parc Jean-Drapeau se réjouit de l'arrivée à la présidence du conseil d'administration de M. Coulombe, avocat de renom et gestionnaire chevronné », a déclaré M. Ronald Cyr, directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau. « Sa vaste expérience, ses connaissances et sa vision stratégique seront indéniablement des

atouts précieux pour le développement du Parc », a ajouté M. Cyr.

La mairesse Valérie Plante a indiqué la volonté de son administration municipale de remettre les Montréalaises et les Montréalais au cœur du mandat du parc Jean-Drapeau. Rappelons qu'au printemps dernier, la mairesse avait annoncé la tenue de consultations publiques pilotées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'avenir du parc Jean-Drapeau. Le processus de consultation est en cours. Les travaux mèneront à l'élaboration d'un nouveau Plan directeur de développement et d'aménagement couvrant une période de dix ans.

« Nous voulons écouter la population montréalaise et travailler avec les utilisateurs du parc, les groupes de sportifs et les citoyens qui se mobilisent pour son héritage et préserver son histoire. Nos actions s'inscrivent dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs du parc Jean-Drapeau. La consultation publique, la participation citoyenne et l'apport de chacun des membres du conseil d'administration de la Société nous permettront de poser collectivement les jalons d'un plan directeur qui reflétera réellement les besoins et la volonté des Montréalaises et des Montréalais à l'égard du développement de cet espace unique à Montréal qu'est le parc Jean-Drapeau », a conclu Valérie Plante.

«Saint-Bruno Bar»

La ville de Saint-Bruno sur la rive-sud de Montréal est l'endroit où réside un grand nombre de juges et d'avocats qui font ou ont fait leur marque au sein du monde juridique du Québec. Antonio Lamer y a résidé longtemps et a même été juge municipal avant d'accéder à la Cour suprême du Canada. Yves Mayrand, autrefois juge en chef de la cour des sessions de la paix (aujourd'hui Cour du Québec) avant sa nomination à la Cour supérieure.



Me Daniel Chénard

Me Daniel Chénard, avocat de litige nommé «Plaideur Émérite de l'Année» récemment en fait aussi partie.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Juritour, 6^e édition, à vos vélos !

Par Marie-Pier Emery

Le 30 septembre prochain se tiendra la 6^e édition du Juritour, un événement sportif et ludique qui rassemble la communauté juridique afin d'amasser des fonds pour la lutte contre la fibrose kystique.

C'est en 2012 qu'a eu lieu la première édition du Juritour, laquelle a été mise sur pied par Me Claude Provencher, de chez Trudel Jonhston Lespérance, qui était alors directeur général du Barreau du Québec et souhaitait trouver un événement convivial permettant de rassembler la communauté juridique pour une bonne cause. Quant au choix de la cause, il allait de soi pour Claude, dont la fille, Chloé, est atteinte de fibrose kystique.

La fibrose kystique est une maladie génétique, héréditaire et, pour l'instant, mortelle. Il n'existe en effet aucun remède à ce jour pour guérir cette terrible maladie dont sont affligés plus de 4000 canadiens, dont 1400 québécois. La fibrose kystique touche principalement le système respiratoire des personnes atteintes, ce qui fait en sorte que plusieurs d'entre elles doivent éventuellement recevoir une greffe pulmonaire afin de pouvoir survivre. Cependant, ce n'est pas tout, et la fibrose kystique s'attaque à plusieurs autres organes des personnes fibro-kystique, que ce soit au niveau du pancréas, des sinus, du système reproducteur, etc. En raison de ces nombreux symptômes, une personne fibro-kystique née dans les années 90 avait une espérance de vie d'un peu moins de 30 ans.

Depuis les dernières années, la recherche visant à trouver de nouveaux médicaments pour combattre cette maladie a fait des bons énormes, et l'espérance de vie d'un enfant qui naît aujourd'hui avec la fibrose



l'équipe BLG pour le Juritour 2017 (en ordre de gauche à droite, Alexandre Desjardins, Patrick Trent, Audrey Belhumeur, Justine Laurier, Olivia Toussaint-Martin, Maude Longtin, Julie Fortier, Marie-Pier Emery et Rose Massicotte), tous avocats chez Borden Ladner Gervais.

kystique est de près de 50 ans. Le travail est cependant loin d'être terminé, puisqu'en 2016, la moitié des canadiens décédés de fibrose kystique étaient âgés de moins de 38 ans. De plus, même s'ils survivent plus longtemps, les adultes fibro-kystique vivent avec des symptômes importants et doivent prendre en moyenne plus de 30 médicaments par jour, en plus d'effectuer de nombreuses heures de traitement de façon quotidienne, sans parler des longs séjours à l'hôpital et ce, plusieurs fois par an.

Les progrès importants des dernières années dans la lutte contre la fibrose kystique sont le corollaire direct des investissements en recherche, lesquels proviennent en majorité des dons recueillis, incluant par le biais d'événements de levée de fonds tels que le Juritour. Depuis 2012, le Juritour a ainsi permis de recueillir plus de 600 000\$, ce qui en fait l'un des événements de levée de fonds les plus lucratifs au Québec pour cette cause.

Cette année, pour sa 6^e édition, l'organisation du Juritour a été reprise par un comité de juristes touchées

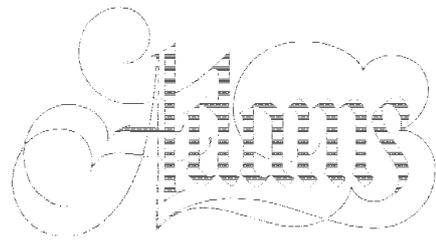
de près ou de loin par la fibrose kystique. Ce comité est composé de Me Marie-Pier Emery (Borden Ladner Gervais), Me Stéphanie Moreau (SM notaires) et Me Clara Chow (Barrette Légal). Annie Provost, mère d'un enfant atteint de fibrose kystique, et Stéphanie Collinet, de Fibrose kystique Canada, mettent aussi la main à la pâte afin d'assurer le succès de l'événement. Le comité organisateur aimerait pouvoir remettre à Fibrose kystique Canada un chèque d'au moins 100 000\$.

La réussite de ce défi est d'autant plus chère à Marie-Pier Emery, puisqu'en plus de travailler comme avocate en droit du travail chez Borden Ladner Gervais et de participer à l'organisation de cette 6e édition du Juritour, la jeune femme de 27 ans est elle-même atteinte de fibrose kystique, un « deuxième emploi à temps (plus que) plein », explique-t-elle.

« Le Juritour est bien entendu une occasion en or pour moi de sensibiliser mes confrères et mes consœurs à la réalité bien particulière qu'est celle d'une personne atteinte de fibrose kystique, avocate de surcroît. Mais c'est aussi une des rares fois où l'on voit se rassembler des juristes – étudiants, juges, parajuristes, avocats ou notaires – provenant de tous les milieux, domaines de pratiques et de partout à travers le Québec, dans un esprit de convivialité et de bonne humeur, et qui plaident tous en cœur pour la même cause! », indique Marie-Pier.

Cette année, le coup de départ du Juritour se fera le 30 septembre à l'Hôtel des Trois Tilleurs, à St-Marc-sur-Richelieu. Les participants au Juritour, lesquels doivent amasser 500\$ en dons pour participer à l'événement, effectueront l'un des trajets de 50 ou 100KM de vélo, ou encore le trajet de 15KM de course à pied. Les sportifs seront accueillis à leur retour par un accès à des massothérapeutes, puis par un petit cocktail lors duquel certains membres de la communauté juridique, incluant le juge en chef de la Cour supérieure, Jacques Fournier, s'occuperont du divertissement musical.

Pour participer au Juritour ou faire un don à l'un des participants, rendez-vous au www.juritour.com! Pour toute demande d'information relativement à l'événement, aux dons ou à la fibrose kystique elle-même, ou encore pour toute demande de partenariat pour les prochaines éditions, communiquez directement avec Marie-Pier Emery au juritour2018@gmail.com.



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTREAL & TORONTO
1-888-232-6729

Donnons des moyens à l'aide juridique !

À la veille de la campagne électorale québécoise, le Barreau du Québec demande aux partis politiques en lice de se positionner sur les améliorations proposées au régime de l'aide juridique ainsi que sur les tarifs consentis aux avocats de pratique privée. En conférence de presse aujourd'hui, le bâtonnier du Québec, Me Paul-Matthieu Grondin, a souligné qu'avec l'éducation et la santé, la justice et plus particulièrement l'accès à la justice doivent être considérés comme un service public essentiel.

« L'aide juridique est une solution réelle qui favorise l'accès à la justice aux moins nantis, a rappelé le bâtonnier Grondin, mais encore faut-il lui donner les moyens de remplir son mandat. »

Campagne de sensibilisation

Le Barreau du Québec a annoncé le lancement sur les médias sociaux d'une campagne de sensibilisation, Aidons l'aide juridique à retrouver ses moyens, afin que les citoyens prennent connaissance de l'importance de la mesure d'accès à la justice que représente l'aide juridique. La campagne met de l'avant des situations quotidiennes où l'aide juridique vient en aide aux citoyens.

On peut visionner le message du Barreau du Québec sur l'aide juridique ici : Aidons l'aide juridique à retrouver ses moyens

Tarifs des avocats de pratique privée

Bon an, mal an, 225 000 Québécois ont l'opportunité de faire valoir leurs droits grâce à l'aide juridique. Le régime reconnaît le droit de tout citoyen admissible à une avocate ou un avocat de son choix. Cela signifie qu'un citoyen a le libre-choix de son avocat et peut demander à un profes-

sionnel de pratique privée de défendre son dossier.

Or les faibles tarifs consentis par le régime de l'aide juridique découragent les avocats de pratique privée d'accepter des mandats d'aide juridique. Entre 2001 et 2016, alors que le

nombre d'avocats a augmenté de 37 % au Québec, on a observé une baisse de 19 % du nombre d'avocats qui ont reçu une rémunération de l'aide juridique. La part relative des membres du Barreau qui acceptent des mandats d'aide juridique est ainsi passée de 14 % à 8 %. Le Barreau estime qu'il y a un rattrapage à effectuer pour rehausser les honoraires de ces avocats à un niveau convenable.

Malgré cette situation, les avocats de pratique privée ont traité, en 2016-2017, plus de la moitié des cas d'aide juridique, ce qui reflète l'importance de leur apport au régime. Le Barreau estime qu'une somme additionnelle de 48 millions de dollars doit être versée en honoraires et en temps de préparation aux avocats de pratique privée pour un ajustement adéquat de la situation.

Améliorations au régime d'aide juridique

En ce qui a trait aux améliorations souhaitées, le Barreau demande l'adoption d'une période de référence mensuelle pour déterminer l'admissibilité d'un citoyen à l'aide juridique, au lieu de la référence annuelle actuellement utili-

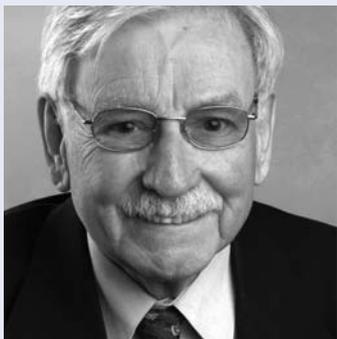


Me Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec

sée. La référence mensuelle correspond mieux à la réalité des personnes qui ont recours à cette aide. De cette façon, une personne qui perd son emploi est admissible à l'aide juridique au moment où elle en a le plus besoin. Notons que toutes les provinces canadiennes utilisent la référence mensuelle alors que seul le Québec se sert toujours de la période annuelle. Cette mesure coûterait 3 millions de dollars.

Le Barreau souhaite que les partis politiques prennent position sur l'importance de l'aide juridique pour la société québécoise. Au total, le Barreau souhaite un investissement de 51 millions de dollars par année afin d'aider l'aide juridique à remplir sa mission fondamentale.

La Médaille du Barreau est décernée à Me Hubert Reid, Ad. E.



En hommage à son parcours professionnel et pour souligner son apport au développement de la société québécoise et à l'avancement du droit, le Barreau du Québec décerne la

Médaille 2018 à Me Hubert Reid, Ad. E. Me Reid recevra la plus haute distinction honorifique de l'Ordre le 14 juin, lors d'une cérémonie dans le cadre de la Journée du Barreau du Québec 2018 à Montréal.

Me Hubert Reid est actuellement directeur de l'édition chez Wilson & Lafleur ltée. Après des études en sociologie et en droit à Montréal et à Paris, il est devenu membre du Barreau du Québec en 1956. Il a enseigné à la Faculté de droit de l'Université Laval pendant trente-trois ans et a été directeur de l'École du Barreau, Centre de Québec, en 1968-1969.

Claude Wilson et tout le personnel de Wilson & Lafleur tiennent à féliciter Me Hubert Reid, Ad. E. pour l'obtention de la médaille du Barreau. Nous sommes très fiers de la carrière de Me Reid et de sa contribution significative au sein de notre maison d'édition!

En conférence de presse, le bâtonnier Grondin était accompagné de Me Mia Manocchio, présidente de l'Association québécoise des avocats et des avocates de la défense (AQAAD), Me Catia Larose, vice-présidente de l'Association des avocats et avocates de province (AAP), Me Stéphanie Valois, administratrice de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQAAID) et Me Jonathan Pierre-Étienne, président du Jeune Barreau de Montréal (JBM).

AVIS DE DÉCÈS

Tétreault, Jacques M. Laval — 1929 - 2018



À Laval, le 20 août 2018, à l'âge de 89 ans, suite à une longue maladie, est décédé dans son sommeil Jacques M. Tétreault, avocat.

Il laisse dans le deuil son épouse Lise Desrosiers, ses enfants Suzanne (Stephen), Anne-Marie (Yves), Richard, Jean-Marc (Line) et ses petits-enfants Laurent, Françoise, Gabrielle, Louis et sa mère Catherine Gascon.

Il était le dernier survivant d'une famille nombreuse. Précédé dans la mort par sa sœur Yolande, ses frères Ernest (Thérèse), Fernand (Lucille), Jean-Guy (Henriette), Georges, André (Jeannette), Yvon et Charles (Denise), il laisse également dans le deuil son beau-frère Robert Desrosiers (Francine), sa belle-sœur Huguette Larue, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis.

Il fut, de 1965 à 1973, le premier maire élu de Laval et, de 1988 à 1993, député conservateur de Laval-Centre.

La famille accueillera parents et amis au complexe funéraire Alfred Dallaire Memoria le samedi 8 septembre 2018. Une cérémonie religieuse privée avec les membres et les proches de la famille sera par la suite célébrée.

Nos remerciements les plus sincères à tout le personnel de la résidence Riviera pour leur dévouement et les bons soins prodigués.

Arrivée du RGPD en Europe ... et au Canada !

Par Cécile Théard-Jallu, Associée et Xavier P. Vuitton, Docteur en droit, Avocat aux barreaux de Paris et du Québec, Professeur associé à l'Université Paris XII (UPEC), Ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

Le RGPD : entrée en application d'une réglementation incontournable pour les entreprises canadiennes.

Le Règlement général européen sur la protection des données personnelles (dit "RGPD") est entré en application le 25 mai 2018 et il y a de fortes chances que les entreprises canadiennes, publiques ou privées, quelle que soit leur taille, soient concernées. En effet, le RGPD a considérablement étendu la portée et le périmètre géographique des règles de protection des données personnelles, bien au-delà des seuls Etats membres de l'Union Européenne. Les avocats canadiens sont bien entendu aux premières loges aux côtés de leurs clients. Désormais, outre les organisations implantées dans l'Union Européenne, sont soumises au RGPD toutes celles dont les offres visent des résidents européens, ou qui suivent leur comportement (profilage) même depuis l'étranger, ou encore qui agissent comme sous-traitants, pour le traitement de données personnelles au profit d'entreprises situées dans l'Union Européenne.

L'objectif de ce règlement est bien d'harmoniser les règles de protection entre les régimes juridiques de tous les Etats membres de l'Union Européenne en s'y appliquant directement. Toutefois, le RGPD a laissé aux Etats membres la possibilité d'ajouter des conditions ou des limitations dans leurs législations nationales sur plus d'une cinquantaine de zones de subsidiarité comme, par exemple, la santé ou les ressources humaines. Autant de régimes nationaux qu'il faudra donc vérifier au cas par cas selon les zones et secteurs ciblés par les projets de développement ou les activités de l'entreprise. Un certain nombre d'Etats membres sont d'ailleurs en retard dans l'adoption de leur texte national, tout comme beaucoup d'entreprises, dans leur mise en conformité...

Pourtant, il s'agit d'un texte majeur pour la protection des données des individus avec un périmètre large, puisqu'il concerne le traitement de données personnelles, à savoir toute forme d'opération appliquée à toute « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifi-

able, de manière directe ou indirecte » comme, par exemple ses nom, adresse personnelle, adresse électronique, données de localisation, adresse IP, etc.. Même s'il oblige à une phase préliminaire d'investissements importants liés à sa mise en oeuvre, il sera générateur de valeur et de confiance pour les acteurs qui l'auront intégré.

Sous ce nouveau régime, il n'y a plus de formalités préalables (à quelques exceptions près, notamment pour certains traitements de données sensibles) : les entreprises devront pouvoir justifier à tout moment et en toute transparence, de leur conformité à la nouvelle réglementation. Pour faire face à un nombre toujours croissant de technologies récoltant des masses de données de manière interconnectée, le RGPD exige désormais le plus haut niveau possible de protection dès la conception des projets et des technologies et que le traitement garantisse par défaut le plus haut niveau possible de protection. Pour de multiples entreprises, un registre spécifique doit être tenu (à la fois des traitements et des failles) et un Délégué à la Protection des Données (DPO), nommé (en interne ou de façon externalisée).

Tandis que les obligations des responsables de traitement et des sous-traitants sont renforcées, les individus voient leurs droits réaffirmés (notamment leur consentement) et en acquièrent de nouveaux (notamment portabilité, oubli, recours collectifs...), qu'il faut pouvoir mettre en oeuvre en vérifiant les conditions d'éligibilité.

Autre nouveauté d'importance, les entreprises qui collectent et traitent des données personnelles en violation du RGPD seront sujettes à des sanctions désormais potentiellement très lourdes, et encourent notamment des amendes pouvant s'élever jusqu'à 10 ou 20 millions d'euros ou 2% à 4% du chiffre d'affaires annuel global (les seuils variant selon les natures d'obligations). En cas de violation des obligations en matière de données dites sensibles (santé, génétique, syndicale, religieuse etc.) ou de transferts internationaux de données personnelles, ce sont les sanctions les plus élevées

qui s'appliqueront. D'autres sanctions, comme par exemple la publication des mises en demeure ou des condamnations ou l'obligation de supprimer tout ou partie des bases de données ou de renoncer à leur traitement, pourront également s'appliquer.

Il n'est pas trop tard...

Il est loin d'être trop tard pour se mettre en conformité avec ces nouvelles obligations. Le 25 mai n'est pas une date « couperet » pour les autorités de protection, mais plutôt une étape incitant désormais toutes les entreprises concernées à se mettre en ordre de marche vers la conformité. D'ailleurs, une période de « tolérance » d'environ 3 ans a été annoncée par certaines autorités, comme la CNIL en France, pour mettre en place les nouveaux outils du RGPD. Mais, durant cette période, les entreprises devront a minima, pouvoir justifier à tout moment des réels efforts qu'elles déploient pour atteindre le niveau de protection exigé.

Un statut privilégié pour les entreprises canadiennes actuellement en discussion

Bien entendu, les entreprises de l'Union Européenne sont les premières cibles du RGPD, mais les entreprises non européennes peuvent également y être soumises, comme nous l'indiquons plus haut. Ainsi, un grand nombre d'entreprises canadiennes sont tenues de se conformer aux exigences spécifiques du RGPD soit en tant que responsable de traitement de données, soit en tant que soustraitant en charge de ce traitement pour le compte d'entreprises – de quelque nationalité qu'elles soient – qui y sont également soumises en tant que responsables de traitement.

Au-delà de ces exigences, le RGPD prévoit des obligations relatives au transfert de données vers des pays extérieurs à l'Union Européenne. En matière de transfert international, le RGPD distingue principalement trois types de pays :

- les pays qui sont reconnus par l'Union Européenne comme bénéficiant d'un niveau de protection adéquat pour les données personnelles : plus d'une dizaine de pays sont actuellement concernés, parmi lesquels le Canada ;
- le Etats-Unis, qui bénéficient d'un accord dérogatoire spécifique, dit du Privacy Shield, (mais qui est remis en cause par un certain nombre d'acteurs dont les députés européens¹ ou au niveau national) ;
- tous les autres pays du monde, qui n'ont pas un niveau de protection jugé adéquat.

Pour établir cette qualification, la Commission européenne analyse le régime de protection des données du pays en question et décide si celui-ci est au moins équivalent à

celui de la législation de l'Union Européenne : Etat de droit, respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, législation en matière de protection des données personnelles, existence et fonctionnement effectif d'une autorité de contrôle indépendante, etc.

Entre l'Union Européenne et ces pays de confiance, la circulation des données personnelles est libre tant qu'elle est réalisée dans le respect des obligations de la législation européenne et de la législation du pays en question. En revanche, dans le cas inverse, les entreprises souhaitant réaliser des transferts à l'étranger, même à l'intérieur d'un groupe, doivent mettre en place de garanties supplémentaires, telles que notamment : l'adoption de clauses contractuelles types établies selon les modèles de la Commission européenne ou des autorités de protection locales, l'adoption de règles d'entreprise contraignantes ou encore l'adhésion à certains codes de conduite ou mécanismes de certification.

En 2002, la Commission européenne a reconnu que la loi canadienne sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques assurait une protection appropriée pour les traitements réalisés dans le cadre d'activités commerciales. Pour l'instant, les décisions de reconnaissance de niveau de protection adéquat prises sous l'empire de la directive européenne de 1995 sur la protection des données personnelles demeurent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou remplacées par une nouvelle décision de la Commission européenne.

Le Canada jouit donc actuellement du statut de pays garantissant un tel niveau de protection adéquat, ce qui facilite les transferts de données personnelles de l'Union Européenne vers le Canada pour les entreprises agissant entre ces deux régions. Ce statut sera maintenu au moins jusqu'à ce que l'Union Européenne décide d'effectuer une nouvelle évaluation de l'adéquation, ce qui devrait avoir lieu dans les prochaines années, comme pour tous les autres pays de confiance.

Le statut privilégié du Canada n'est toutefois pas garanti en l'état de la législation étant donné que le RGPD contient des exigences plus strictes en matière de protection des données que celles en vigueur sous l'ancienne directive de 1995, et notamment un renforcement de la protection du consentement, l'obligation de notifier les failles de sécurité, d'établir des analyses d'impact sur la vie privée pour les traitements à risque élevés, une obligation de transparence accrue, de nouveaux droits comme le droit à l'oubli ou la portabilité, etc.

Les entreprises canadiennes doivent enclencher le processus de mise en conformité au RGPD

En toutes hypothèses et compte tenu des enjeux déterminants qu'il présente, les entreprises canadiennes concernées doivent réaliser les démarches nécessaires pour se mettre en conformité avec les nouvelles obligations du RGPD dans les meilleurs délais. Ces efforts seront de futurs atouts, à commencer par la valorisation du capital « données » de l'entreprise, la confiance de l'ensemble des acteurs ou une meilleure organisation des processus internes.

Il ne s'agit plus de se demander si ce processus « doit » être enclenché, ni quand il doit l'être, mais « comment » le mener à bien le plus efficacement possible.

Les récentes avancées dans le développement des échanges entre le Canada et l'Europe – et particulièrement la France – encourageant d'ailleurs à agir en ce sens, avec par exemple la Déclaration franco-canadienne sur l'intelligence artificielle² ou la création du « Fonds Transatlantique » doté de 75M€ dédiés à l'investissement dans les entreprises canadiennes ou françaises prêtes à développer leurs activités sur les deux continents³.

¹ <https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301810652937-privacy-shield-les-deputés-europeens-haussent-le-ton-2183408.php>

² <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/canada-y-compris-quebec/la-france-et-lecanada/evenements/article/declaration-franco-canadienne-sur-l-intelligence-artificielle-07-06-18>

³ <https://capitalfinance.lesechos.fr/fonds/levees/siparex-et-desjardins-lancent-le-fonds-transatlantique-127548>

Le gouvernement du Canada annonce des nominations à la magistrature du Québec

L'honorable Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a annoncé les nominations suivantes, Stephen W. Hamilton à la Cour d'appel du Québec, Éric Hardy et Nathalie Pelletier, en vertu du nouveau processus de nomination à la magistrature annoncé le 20 octobre 2016. Ce nouveau processus met l'accent sur la transparence, le mérite et la diversité, et continuera d'assurer que les juges nommés incarnent les plus hautes normes d'excellence et d'intégrité. La ministre a aussi annoncé les deux nominations suivantes : Sylvain Lussier et Bernard Synnot.



Sylvain Lussier, associé du cabinet Osler, Hoskin & Harcourt, est nommé juge de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal. Il remplace le juge M. Caron, qui a démissionné le 3 avril 2018.



Bernard Synnot, associé du cabinet Fasken Martineau DuMoulin, est nommé juge de la Cour supérieure du Québec pour le district de Montréal. Il remplace la juge M. Monast, qui a choisi de devenir juge surnuméraire à compter du 15 mai 2018.

Le Barreau du Québec présente les avocats émérites de l'année

Le Barreau du Québec a le plaisir d'annoncer les noms des avocates et des avocats recevant cette année la distinction Avocat émérite. La cérémonie officielle d'attribution de la distinction *Advocatus Emeritus* aura lieu le 20 novembre prochain, à Montréal.

La distinction Avocat émérite (Ad. E.)

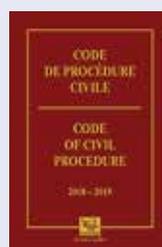
Depuis onze ans, le Barreau du Québec décerne à chaque année la distinction Avocat émérite à des membres méritants de l'Ordre. Cet honneur est remis en reconnaissance de leurs actions professionnelles et pour souligner leurs parcours d'exception. Chacune et chacun à leur manière, les récipiendaires ont contribué à renforcer l'image et le rayonnement de la profession. Abréviation du latin *Advocatus Emeritus*, la marque honorifique se lit Ad. E. et s'ajoute après le nom du récipiendaire.

Les avocats récipiendaires de la distinction Avocat émérite en 2018 sont :

Me Louis-François Asselin, Ad. E., Laurentides-Lanaudière
Me Raymond Bachand, Ad. E., Montréal
Me Daniel Boyer, Ad. E., Montréal
Me Sébastien C. Caron, Ad. E., Montréal
Me Louis R. Charron, Ad. E., Montréal
Me Luc Deshaies, Ad. E., Montréal
Me Isabelle Doray, Ad. E., Montréal
Me Eric Dunberry, Ad. E., Montréal
Me Magali Fournier, Ad. E., Montréal
Me Robert F. Hall, Ad. E., Arthabaska
Me Christine Jutras, Ad. E., Arthabaska
Me Stéphane Lacoste, Ad. E., Laval
Me Christian Leblanc, Ad. E., Abitibi-Témiscamingue
Me Nancy Leblanc, Ad. E., Côte-Nord
Me Pierre Lévesque, Ad. E., Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Me Didier Lluelles, Ad. E., Montréal
Me Claude Marseille, Ad. E., Montréal
Me Pascale Pageau, Ad. E., Montréal
Me Diane Petit, Ad. E., Montréal
Me François Rolland, Ad. E., Montréal
Me Stéphane Rousseau, Ad. E., Montréal
Me Danièle Roy, Ad. E., Montréal
Me Jean-Claude Royer, Ad. E., avocat à la retraite Québec
Me Frédérique Sabourin, Ad. E., Québec
Me Martin F. Sheehan, Ad. E., Montréal
Me Nathalie Vézina, Ad. E., Saint-François

Les récipiendaires de la distinction Avocat émérite sont sélectionnés par un comité de huit personnes. Celui-ci étudie les candidatures proposées et émet ses recommandations au conseil d'administration du Barreau du Québec.



Code de procédure civile (RLRQ, c.C-25.01) et Lois et Règlements connexes/Code of Civil Procedure (CQLR, c. C-25.01) and Related Statutes and Regulations, 2018-2019

Édition à jour au 1er juillet 2018

Auteur(s) : Saintonge-Poitevin, Lise (textes préparés par); Reid, Simon (textes préparés par)

Éditeur : Wilson & Lafleur

Année : 2018

Nombre de pages : 1560

Reliure : Souple

ISBN : 978-2-89689-432-1

Prix : 33,95 \$

Que cesse les automobiles qui roulent à toute vitesse dans les commerciaux télévisés des fabricants !

Par André Gagnon



Les annonces publicitaires des fabricants d'automobile respectent-elles le Code de la sécurité routière du Québec (et d'autres provinces) ? J'en doute beaucoup. Tous les constructeurs d'où qu'ils soient originaires sur la planète incitent à

la vitesse effrénée dans leurs annonces télévisées faisant ainsi fi à l'obligation de respecter les limites adoptées par les parlements dans les lois qu'ils adoptent.

Le législateur se doit d'examiner de près ces manquements aux lois et doit aviser les agences de publicité qui créent et suggèrent à leurs clients de présenter au public ces annonces publicitaires de cesser de montrer des voitures qui roulent au-delà des limites de vitesses permises par le Code de sécurité routière.

Depuis plusieurs années, la télévision influence les consommateurs à rouler sur les routes en toute ignorance des lois. La créativité des agences de publicité doit se conformer à nos lois. L'introduction de canéra sur les véhicules récents quoi que utile aux conducteurs est présentée comme une panacée, presque une pensée magique alors que celui ou celle qui conduit un véhicule doit user d'abord de prudence, se fier à son expertise et non seulement à un instrument qui peut mal fonctionner à n'importe quel moment. Cet instrument doit s'ajouter à la prudence et non y suppléer.

Quand on voit d'un œil un peu critique certains messages publicitaires des fabricants d'automobile qui annoncent leurs produits comme s'ils avaient entière liberté de faire à leur tête on se demande s'ils ont d'abord droit de présenter

sans frein aucun leurs matériel publicitaire à la télévision sans se soucier de quelle que approbation préalable de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) ou autre instance qui aurait intérêt à se pencher sur cette situation afin de protéger davantage les jeunes conducteurs qui pourraient croire qu'en se procurant ces bolides annoncés à la télévision, ils et elles n'ont aucune limite à respecter sur les routes.

D'où de trop fréquents et nombreux accidents mortels et qui suscitent à cause de la vitesse impliquée dans les accidents routiers mettant en cause de jeunes conducteurs des blessés qui sont indemnisés par la SAAQ pendant parfois des années.

Voir des bolides rouler sans limites de vitesse sur nos routes ou rouler follement sur des collines voire en flanc de montagne et s'arrêter juste devant un précipice peut faire une belle image mais aussi inciter les jeunes surtout à imiter des conducteurs aguerris dont les services professionnels sont retenus par les agences de publicité ou les fabricants d'automobiles pour participer au montage de telles annonces publicitaires. La différence saute aux yeux. Aucune comparaison entre un jeune conducteur et un professionnel des cascades en auto.

Une annonce télévisée d'un constructeur d'autos doit-elle absolument dépasser les limites de vitesse ? Doit-elle présenter leurs produits grimant les collines escarpées à une vitesse effrénée et s'arrêter au bord du précipice ? Cela équivaut à du bon cinéma mais n'a rien à voir avec la conduite diligente d'un véhicule automobile toute marque confondue.

Qu'en pensez-vous ?

L'Editeur

Me Guy Pratte

Récipiendaire de la Médaille du Barreau de Montréal

Source : site web du Barreau de Montréal

Par Mélanie Dugré, avocate

Les membres de la famille Pratte manquent cruellement d'originalité ». C'est ainsi et avec un sourire en coin que Me Guy Pratte, qui recevra la Médaille du Barreau de Montréal le 6 septembre prochain, explique sa décision d'entreprendre des études de droit, en référence aux nombreux membres de sa famille, immédiate et élargie, ayant mené pour leur part de brillantes carrières d'avocats et de juges.

Pourtant, l'univers juridique dans lequel il a évolué a peu influencé son choix, son inclination naturelle allant plutôt vers la philosophie. Après des études à Brébeuf où, avoué-t-il, il aurait pu remporter le prix Nobel de paresse, le natif de Québec présente des demandes d'admission en philosophie aux Universités McGill et de Montréal.

Sur la recommandation de son père, inquiet de la nonchalance manifestée par son fils, il bifurque toutefois vers l'Université Western à London en Ontario, avant de s'inscrire à la maîtrise en philosophie à l'Université de Toronto.

C'est un cours de philosophie du droit qui, en 1978, s'avère déterminant dans la décision de Me Pratte de poursuivre des études de droit qui, espère-t-il, lui permettront d'enseigner ou d'entreprendre une carrière dans le monde des affaires.

C'était sans prévoir l'intense coup de foudre pour la plaidoirie dont il est victime. Dès lors, la pratique du litige devient une brûlante passion qui ne s'est jamais refroidie depuis son admission au Barreau de l'Ontario, en 1984. C'est d'abord chez Blakes à Toronto que Me Pratte entame sa pratique. En 1988, il se joint au cabinet Scott & Aylen

d'Ottawa où des dossiers de toutes natures l'amènent à plaider devant toutes les instances judiciaires.

En 2000, lors de la création du cabinet national Borden Ladner Gervais, son implication dans certains dossiers de litige québécois – dont un recours collectif contre les compagnies de tabac – l'amène à passer ses examens pour être admis au Barreau du Québec en 2002.



Me Guy Pratte

Partageant son temps entre Toronto, Ottawa et Montréal, Me Pratte est à même de constater les différents modèles et valeurs qui colorent les communautés juridiques de ces deux provinces. Inspiré par le mouvement pro bono, très présent en Ontario, il lance l'idée de créer une structure semblable au Québec, idée qui recevra le soutien indéfectible et essentiel de plusieurs autres membres du Barreau.

Me Pratte s'investit donc avec ardeur dans son projet et rallie plusieurs collègues de grands bureaux montréalais et membres de la magistrature. Pro Bono Québec voit le jour en 2008 et depuis, ne cesse de grandir et de confirmer sa pertinence, à une époque où l'accès à la justice est plus que jamais un enjeu d'actualité. C'est pour souligner son rôle dans la création de Pro Bono Québec que le Barreau de Montréal a choisi de lui remettre sa plus haute distinction.

L'accès à la justice est une cause chère à Me Pratte, un problème social qu'il qualifie de frustrant puisqu'on en parle depuis si longtemps – l'auteur Charles Dickens en faisait état aussi loin qu'en 1850 – sans pouvoir y remédier de façon satisfaisante.

Néanmoins, Me Pratte s'estime privilégié de travailler dans des dossiers complexes et fascinants qui lui permettent de nourrir sa passion pour la plaidoirie. Bien qu'il lui soit difficile d'identifier ses dossiers les plus marquants, la récente décision de la Cour suprême dans l'affaire Trinity Western, où il représentait le Barreau de l'Ontario, s'avère importante en droit constitutionnel et pour la défense des valeurs mises de l'avant par le Barreau. On se rappellera que l'Université chrétienne Trinity Western souhaitait ouvrir une faculté de droit excluant, entre autres, les homosexuels. Or, la Cour suprême a confirmé le droit du Barreau de l'Ontario de refuser d'accréditer ladite faculté de droit.

Me Pratte évoque également son travail dans les commissions d'enquête, celles impliquant notamment Jean Pelletier et Brian Mulroney. Au passage, il décoche quelques flèches à l'endroit de ces commissions, qui constituent à son avis des outils puissants qui doivent être maniés avec énormément de doigté, car ils sont susceptibles de ruiner des carrières et des vies.

Président de Pro Bono Ontario depuis deux ans, Me Pratte enseigne également le droit, une autre forme de plaidoirie souligne-t-il, tout en siégeant à différents conseils d'administration et en s'impliquant dans diverses causes sociales. Très sensible à la cause de la santé mentale, il a notamment siégé au conseil d'administration de la Fondation du Centre for Addiction and Mental Health. Il salue d'ailleurs l'initiative du Barreau de Montréal avec la campagne EN-TÊTE, souhaitant que les grands cabinets soient plus vocaux sur les enjeux liés à la santé mentale.

Questionné sur ses plans et ses projets, Me Pratte estime ne pas avoir atteint ses objectifs et être toujours en quête de la plaidoirie parfaite. Un jour, il entend se consacrer exclusivement à l'enseignement et à la rédaction d'ouvrages sur la philosophie du droit. Dans l'intervalle, il travaille à une biographie de son père, Yves Pratte, grand juriste et ancien président d'Air Canada. Il demeure fasciné par l'art de la persuasion et le plaisir de plaider le grise toujours autant. La conviction de ne pas avoir fait le tour du jardin lui permet de carburger aux nouveaux défis et de nourrir cette passion qui ne veut pas s'éteindre. Ainsi donc, l'extase de la victoire et l'agonie de la défaite continuent de l'animer.

Me Robert B. Legault se voit décerné le titre « Avocat de l'année » pour son expertise en droit publicitaire et marketing par Best Lawyers® Canada

C'est avec fierté que le cabinet LJT Avocats souligne la nomination de Me Robert B. Legault, à titre de « Avocat de l'année 2019 » en Droit publicitaire et du marketing selon Best Lawyers® Canada, diffusée le 21 août dernier.



Me Robert B. Legault

Un véritable pionnier dans l'industrie publicitaire, Me Legault fut l'initiateur original du modèle de règlement pour les concours publicitaires dans les années soixante-dix, même avant que la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec n'existe, devenant ainsi la référence au sein des agences de publicité et de communications – marketing au Québec et au Canada.

De la négociation des ententes avec l'Union des artistes, en passant par les changements proposés par le projet de loi 101 (Charte de la langue française), ainsi que l'éclosion de la propriété intellectuelle et des règlements qui encadrent ces périodes de grands changements au sein de l'industrie de la publicité des 40 dernières années, Me Legault y a été un acteur principal.

« En matière de droit de la publicité, un domaine qui n'existait pas jadis en pratique juridique, Robert est incontournable. Il s'est créé un créneau et en est devenu la référence. À l'époque, les agences ne faisaient pas vérifier les messages publicitaires par un avocat, ce qui entraînait plusieurs erreurs coûteuses pour les annonceurs. » selon Me Christian Joly, associé-gestionnaire de LJT Avocats

Son authenticité, sa passion pour la profession d'avocat et son amour pour la publicité et les communications font de Me Robert B Legault, l'avocat de l'année 2019, un honneur bien mérité. Bravo Me Legault!



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR VOS ÉVÈNEMENTS CORPORATIFS
RESERVE NOW FOR YOUR CORPORATE EVENTS



RESTAURANT SINCLAIR

RESTAURANT-SINCLAIR.COM | 514 284.3332 | 414, RUE SAINT SULPICE, VIEUX-MONTRÉAL
DEBBIE@RESTAURANT-SINCLAIR.COM



Me Linda Goupil, Ad. E., femme d'engagement et pionnière

Le Barreau du Québec décerne à Me Linda Goupil, Ad. E., le Mérite Christine-Tourigny en reconnaissance de son engagement pour la progression des femmes dans la profession et dans la société québécoise. Me Goupil recevra officiellement cette distinction le 14 juin, lors d'une cérémonie dans le cadre de la Journée du Barreau du Québec 2018 à Montréal.

Me Linda Goupil est avocate en droit familial et médiatrice familiale accréditée. Membre du Barreau du Québec depuis 1986, elle a obtenu son baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke. Ses actions se sont toujours déployées sous le signe de l'engagement dans la collectivité. De l'exercice du droit familial en pratique privée à l'implication au sein de nombreuses organisations et de son ordre professionnel, Me Goupil a plongé dès 1998 dans la politique active, une portion de sa trajectoire professionnelle qui a été marquée par l'innovation.

Linda Goupil est en effet devenue, à 37 ans, la première femme à occuper la fonction de ministre de la Justice et procureure générale dans l'histoire du Québec, de 1998 à 2001. On lui doit l'adoption de plusieurs lois progressistes, notamment celle ayant mené à l'implantation du programme de médiation familiale gratuite au Québec pour les parents avec enfants à charge. Elle a également assumé le mandat de la Condition féminine tout au long de sa carrière ministérielle, de 1998 à 2003, où elle a notamment fait adopter le Programme d'action 2000-2003 : L'égalité pour toutes les Québécoises.

La pratique du droit est le fil conducteur du parcours de Linda Goupil, et le droit de la famille est au cœur de son engagement public. Elle a été ministre d'État à la Famille et à l'Enfance de 2001 à 2003, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance en 2002-2003, de même que fondatrice et présidente de l'Association des familialistes de Québec. Présidente du comité tripartite de la Cour supéri-

eure en matière familiale de 1993 à 1997 et conseillère au Barreau du Québec de 1996 à 1998, elle a collaboré à de nombreux comités administratifs et permanents du Barreau, dont le Comité permanent du droit de la famille de 1995 à 1998. Elle siège actuellement au Comité de discipline du Barreau, et donne à l'École du Barreau des cours en droit de la famille, droit des personnes, droit des successions, techniques d'entrevues et éthique. Me Goupil est aujourd'hui avocate associée et médiatrice familiale accréditée au sein du cabinet Lagacé et Goupil de Lévis.



Me Linda Goupil

Récemment nommée présidente du conseil d'administration du Centre d'accès à l'information juridique, Me Goupil poursuit aujourd'hui son engagement actif pour une justice toujours plus accessible. Elle est un modèle pour la profession et pour les femmes en particulier. Pionnière en politique, elle a implanté un changement social majeur, la médiation familiale gratuite, qui a eu un impact considérable sur la vie des familles et sur la pratique du droit de la famille, qui est un domaine de droit encore majoritairement féminin.

En parallèle de sa pratique professionnelle, Linda Goupil a siégé au sein de plusieurs conseils d'administration de sa communauté, notamment au comptoir Le Grenier, pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au Bassin de la rivière Etchemin, pour défendre l'environnement, et À tire-d'aile, un organisme venant en aide aux femmes et enfants victime d'agression à caractère sexuel. Aujourd'hui, elle siège à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches pour soutenir les plus démunis et sur le conseil d'administration de la Caisse populaire de Lévis. Elle a reçu la médaille du Barreau de Québec en 2000.



Divorcer à l'amiable ? Oui, je le veux.

Les couples qui se séparent avec la volonté d'éviter les conflits peuvent être accompagnés de leur notaire du début à la fin. En effet, celui-ci peut maintenant les représenter devant un tribunal.

Reconnu comme le « juriste de l'entente », le notaire travaille naturellement sur le terrain de l'accord et de la prévention plutôt que sur celui du conflit.

Consultez un notaire et vivez l'esprit en paix.

Découvrez nos outils :

1-800-NOTAIRE
cnq.org



Patrimoine
360



SOLUTIONS DE PLACEMENT ET D'ASSURANCE

Exclusives à la communauté juridique



Des produits financiers à forte valeur et à faible coût conçus spécialement pour les avocats et leurs familles ainsi que les employés de cabinet et leurs familles.

Investments

- Fonds de placements
- Produits à intérêt garanti
- Régimes individuels et de groupe
 - REER
 - CELI
 - FERR
 - Comptes non enregistrés
 - Retraite

Assurances

- Vie
- Maladies graves
- Invalidité / Frais généraux
- Maladie et dentaire
- Avantages sociaux
- Bureau
- Auto et habitation
- Voyage

**FINANCIÈRE
DES AVOCATS**

Soyez prêts.



Communiquez avec nous aujourd'hui ! financieredesavocats.ca ou 1.800.267.2242